



ENTRETIEN

« Climat : agissons sans attendre l'Europe ! »

16/05/2019 |

L'économiste Alain Grandjean vient de publier « Agir sans attendre. Notre plan pour le climat » ([url:http://www.editionslesliensquiberent.fr/livre-Agir_sans_attendre-569-1-1-0-1.html](http://www.editionslesliensquiberent.fr/livre-Agir_sans_attendre-569-1-1-0-1.html)). Un appel à casser le carcan des 3 % de déficit public et libérer le financement de la transition écologique ([url:https://www.alternatives-economiques.fr/libérons-linvestissement-vert/00085806](https://www.alternatives-economiques.fr/libérons-linvestissement-vert/00085806)). Sans attendre l'Europe. Car s'il faut patienter, après les élections, pour voir se constituer des groupes parlementaires, puis des coalitions intergroupes, puis se dérouler des négociations avec le Conseil, puis des procédures avec la Commission, nous allons en avoir pour des années avant qu'un très hypothétique plan d'investissement européen n'émerge, estime ce spécialiste du climat.

Quel regard portez-vous sur les annonces d'Emmanuel Macron à l'issue du grand débat ?

La France est en retard par rapport à ses propres objectifs climatiques. Elle ne respecte pas son budget carbone. Lors de sa longue conférence de presse, le président de la République n'a pourtant présenté aucune annonce concrète pour nous remettre sur la bonne trajectoire de baisse de nos émissions, alors que l'urgence est absolue et indiscutable.

Il avait pourtant la possibilité de le faire après ce grand débat né de la colère des gilets jaunes autour de la fiscalité carbone. Cela donne le sentiment qu'il n'a pas pris la mesure de la gravité de la situation. Ou alors, il pense que nos objectifs climatiques sont trop ambitieux et que la France en fait assez comme ça. Mais dans ce cas, qu'il le dise.

Le « conseil de défense écologique » et la « convention citoyenne » annoncés le 25 avril dernier sont-ils des machins de plus ?

Ce sont au contraire, a priori, de bonnes idées, mais tout dépend du sens qui sera donné à ces institutions. Un conseil de défense écologique pour faire de l'écologie une question transversale, qui mobilise l'ensemble des ministères, de l'Education nationale à la Défense en passant évidemment par Bercy, ce serait une bonne chose. En effet, la transition écologique n'est pas une politique sectorielle. C'est un projet de société, donc un projet de gouvernement. Elle doit s'imposer dans tous les domaines. C'est cette vision que défendait Nicolas Hulot. Il voulait que l'écologie cesse d'être considérée comme un budget parmi d'autres, comme un ministère dépensier parmi d'autres ministères dépensiers. Il n'y est pas parvenu et cela a sans doute pesé dans sa décision de démissionner.

Aujourd'hui, nos deux grands textes d'orientation sur le climat et l'énergie, la SNBC et la PPE¹ ([url:#footnote1_9jg62lb](#)), sont portés par le seul ministère de l'Ecologie. Ils devraient relever d'une stratégie transversale, qui engage tout le gouvernement, le Parlement, les collectivités, le pays dans son ensemble. Or du fait de ce cloisonnement, ces documents n'ont aucune force opérationnelle. Nous avons un gros problème de gouvernance de la transition écologique. A voir si le conseil de défense écologique annoncé par le président apportera des réponses.

Quant à l'annonce d'une convention citoyenne, cela répond à une demande des ONG et des syndicats. A la différence du grand débat que nous venons d'avoir et qui partait dans tous les sens, de telles conférences de citoyens peuvent, à condition d'être organisées de manière sérieuse, sur des questions précises, de disposer de moyens et d'une information de qualité, fournir d'excellentes analyses. Nous en avons fait par exemple l'expérience en France lors du débat national sur la transition énergétique organisé en 2013. Malgré un panel restreint, l'exercice avait été assez conclusif.

Là, le projet est bien plus ambitieux, puisque la proposition est de faire travailler ensemble 150 citoyens tirés au sort. Mais outre les conditions de réussite que j'ai évoquées, il faudra aussi que le gouvernement précise quelles suites il compte donner aux recommandations d'une telle assemblée. Cela doit-il déboucher sur un référendum, une nouvelle loi, et comment ? Pour l'instant, ce n'est pas du tout clair.

Quelles sont les mesures immédiates que vous auriez aimé voir annoncées par le président ?

Il faut relancer l'investissement public dans la transition énergétique. Les besoins sont connus. I4CE, le think tank climat de la Caisse des dépôts, évalue entre 10 et 20 milliards d'euros par an – selon les hypothèses retenues – la dépense publique additionnelle qu'il faudrait affecter à la transition énergétique. C'est une condition indispensable pour enclencher une transition qui n'a pas vraiment démarré et entraîner l'investissement privé des entreprises et des ménages.

Une telle décision n'est-elle pas incompatible avec les objectifs du gouvernement de maîtrise de la dépense publique, notamment au regard des engagements européens ?

Le président Macron vient de démontrer le contraire. A la suite du mouvement des gilets jaunes, il a annoncé des mesures de redistribution du pouvoir d'achat – réindexation des petites retraites, fin de la hausse de la taxe carbone, baisse de l'impôt sur le revenu... – qui devraient coûter à l'Etat au total 17 milliards d'euros par an. Ces mesures vont fatalement se traduire par une augmentation du déficit public.

Le chef de l'Etat a de fait accepté de revoir à la baisse la trajectoire de réduction du déficit public qu'il envisageait initialement, alors que jusqu'à présent, c'était une ligne rouge à ne pas franchir. Il aurait été dès lors tout à fait possible d'apporter un caractère environnemental à cette politique de relance de la demande qui ne dit pas son nom et bienvenue pour soutenir l'économie, ce n'est pas le choix qui a été fait.

Nous pouvons constater par ailleurs que pour prendre cette décision, le Président n'a pas eu besoin d'un feu vert de Bruxelles, ni d'attendre de former une hypothétique coalition majoritaire au parlement européen en vue de modifier les règles budgétaires européennes.

Cela conforte la proposition de notre petit livre ([url:http://www.editionslesliensquilibrent.fr/livre-Agir_sans_attendre-569-1-1-0-1.html](http://www.editionslesliensquilibrent.fr/livre-Agir_sans_attendre-569-1-1-0-1.html))² ([url:#footnote2_1fg3auw](#)) : pour investir dans la transition écologique et sauver le climat, nous pouvons (et nous avons intérêt à) agir sans attendre, et notamment sans attendre l'Europe. Nous n'avons pas besoin d'attendre pour réaliser les dépenses publiques nécessaires, qu'il s'agisse d'investissements dans les infrastructures, de transport décarboné par exemple, ou de soutiens permettant de rentabiliser les dépenses privées, et particulièrement pour les revenus modestes, avec des aides à la rénovation énergétique des logements ou à l'acquisition de véhicules électriques.

Et comme le ferait n'importe quelle entreprise privée qui étale dans sa comptabilité ses coûts d'investissement sur un certain nombre d'années, l'Etat pourrait ne compter dans le calcul de son déficit public non pas la totalité de ses investissements verts au moment où ils sont décaissés, mais seulement la quote-part annuelle correspondant à leur amortissement. Imaginons un plan vélo de 500 millions d'euros amorti sur vingt ans : son effet sur le déficit public annuel, 25 millions d'euros, est beaucoup plus supportable.

La période est finalement idéale pour faire avancer cette proposition : si le Président est capable de faire accepter à ses partenaires européens le non-respect de sa trajectoire budgétaire pour de bonnes raisons qui sont des raisons sociales, je ne vois pas pourquoi il n'arriverait pas à le faire aussi pour cette autre bonne raison qui est la prévention des chocs économiques et sociaux qui ne manqueront pas de survenir si nous laissons filer le réchauffement du climat.

Le parti présidentiel défend pour les européennes un grand plan d'investissement de mille milliards d'euros d'ici à 2024. Ce n'est pas assez ?

Je ne discute pas la nécessité d'un investissement massif en Europe, et l'ordre de grandeur proposé est le bon. Toutefois, j'exprime un léger doute sur le réalisme de cette proposition, au vu des divisions de l'Union aujourd'hui ! Par ailleurs, La République en Marche entrerait, au Parlement de Strasbourg, dans la coalition que forme l'ADLE, l'Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe. Ses orientations sont très libérales et je n'ai pas vu la moindre proposition en faveur d'un programme d'investissement écologique. Le parti d'Emmanuel Macron pourrait finalement se retrouver en minorité au sein de ce groupe et donc bien impuissant au chapitre de l'environnement.

Sans même faire ce genre d'hypothèse tragique, s'il faut attendre, après les élections, la constitution de groupes parlementaires, puis des coalitions intergroupes, puis des négociations avec le Conseil, puis des procédures avec la Commission, nous allons en avoir pour des années avant de voir émerger ce très hypothétique plan d'investissement européen. Or nous n'avons pas des années devant nous. La France peut commencer à agir sans attendre des discussions au niveau européen. Et elle n'en aura que plus de poids dans ses négociations avec les autres Etats membres : si nous faisons ce plan d'investissement au niveau domestique, alors il sera plus facile d'inviter les autres à le faire.

Est-ce bien orthodoxe par rapport à l'obligation de revenir sous la barre des 3 % de déficit public et de ramener la dette à 60 % du PIB ? Cela pourrait valoir à la France des sanctions européennes, non ?

Vouloir être gouverné par ces chiffres quand on avance vers une crise environnementale majeure et des désastres, c'est réclamer Ubu au pouvoir. Ces chiffres ne sont pas des intangibles !

Il y a eu dans l'histoire de l'euro des périodes où les Etats ont allègrement dépassé la barre des 3 % de déficit public. Notamment lorsqu'il leur a fallu faire face à la crise financière de 2008. Certes, les textes annexés aux traités européens disent qu'il ne faut pas dépasser ce seuil.

Mais quand aujourd'hui, la France annonce un déficit supérieur à 3 %, il ne se passe rien. Il n'y a pas de matraque qui sort du chapeau d'un gendarme européen. Et dans les rares cas où des procédures de déficit excessif ont été lancées par le Conseil européen, la réalité est qu'il n'y a jamais eu de sanction, car il ne s'est jamais trouvé de majorité qualifiée pour les décider.

Par ailleurs, la jurisprudence européenne permet à un Etat d'avancer une circonstance de crise ou un risque de récession pour justifier un déficit supérieur à 3 %. Dans ce même esprit, un Etat pourrait très justement plaider aujourd'hui que s'il ne mobilise pas des moyens supplémentaires pour atténuer le changement climatique et ses impacts, sa croissance future va en pâtir et il risque même d'être confronté à des chocs économiques majeurs. Faire du déficit pour investir dans la sécurité et la stabilité à long terme, ce n'est pas la même chose que pour couvrir des dépenses de fonctionnement et vivre au-dessus de ses moyens.

Bien sûr il y a la dette publique. Mais il faut raison garder. Il y a des Etats de stature mondiale qui sont beaucoup plus endettés, à commencer par les Etats-Unis et le Japon. Qui crie au loup ? Surtout aujourd'hui. Avec des taux d'intérêt au plancher, la charge correspondant à un volume donné de dette baisse d'année en année, puisque chaque année il y a des emprunts qui arrivent à échéance et qui sont remplacés par d'autres qui coûtent moins cher. Nous avons donc de la marge.

D'autant qu'aucune étude macro-économique n'a encore démontré qu'une dette de 110 % du PIB posait plus de problèmes qu'une dette de 100 %. Or nous sommes en train de parler d'une augmentation des dépenses qui ne représentent pas 1 % du PIB. Des dépenses dont on peut attendre un effet sur la demande, donc sur la croissance, donc à terme un effet positif sur la dette. Surtout si ces dépenses, dernier argument, nous permettent de nous affranchir de notre facture pétrolière et gazière, qui représente l'essentiel de notre déficit extérieur. Du reste, que fait le président Macron depuis la crise des gilets jaunes ? De la relance keynésienne. Cela va entraîner un surcroît de croissance. Dommage que ce ne soit pas de la relance verte !

La banque publique pour le climat que propose de créer Emmanuel Macron au niveau européen ne va-t-elle pas précisément répondre à ce besoin de financement de la transition bas carbone ?

Ce projet de banque européenne du climat est une bonne idée. Mais il ne faut pas confondre l'outil avec la politique qu'il sert. Une banque, cela sert à financer des projets. Et pour qu'un banquier finance un projet, il faut qu'il y ait en face une capacité de rembourser. S'agissant de projets publics, si la contrainte budgétaire interdit la dépense, il n'y aura pas de projet.

Combien compte-t-on d'écoles, d'hôpitaux, et autres bâtiments publics qui sont des passoires thermiques et qui ne sont pas rénovées ? Ce n'est pas un problème d'accès aux financements, c'est un problème d'interdiction de dépense. Si aujourd'hui un banquier européen du climat

disait au ministre français de la Défense : « *je vous prête tout ce que voulez à taux zéro pour rénover vos casernes* », pensez-vous que le ministre accepterait ? Non, car il ferait du déficit. En ce qui concerne les dépenses privées, c'est un peu la même histoire. Si l'Etat ne taxe pas les émissions de carbone à un niveau suffisant ou s'il n'impose pas des normes assez contraignantes, ou s'il ne distribue pas un minimum de subventions, beaucoup de projets ne se font pas. Avec une taxe carbone de 45 euros la tonne, on ne rentabilise pas la rénovation énergétique de son logement où l'acquisition d'une voiture électrique, très loin s'en faut. Si vous ne voulez pas de nouvelles taxes, si vous ne voulez pas de nouvelles normes et s'il n'y a pas d'argent public dans la caisse, vous pouvez avoir toutes les banques du climat que vous voulez avec des guichets au niveau européen, national, territorial, elles ne trouveront pas à qui prêter.

Et c'est bien le problème que nous avons aujourd'hui. Avec sa proposition d'une conférence de citoyens ou d'un conseil de défense écologiques, le chef de l'Etat renvoie à plus tard les décisions structurantes sur les normes, les taxes, la dépense publique. Il procrastine. Et en attendant, il demande de faire la transition énergétique avec les moyens du bord. C'est un échec annoncé.

On ne peut pas s'engager à atteindre une division par plus de six des émissions de gaz à effet de serre comme l'inscrit la nouvelle loi énergie que le gouvernement s'apprête à faire voter ([voir ici \(url:http://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/dossiers/energie_climat\)](http://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/dossiers/energie_climat)) et « en même temps » ne compter au fond que sur la seule bonne volonté des Français. C'est un mensonge. Je peux faire le choix d'utiliser un vélo pour aller au bureau, mais je n'ai pas le pouvoir de décarboner l'acier et l'électricité qui ont servi à le fabriquer ni forcément les moyens d'avoir un logement bien isolé et pas trop distant de mon lieu de travail.

1. ([url:Stratégie nationale](#)) le bas carbone et Programmation pluriannuelle de l'énergie.

2. ([url:#/Agissons-attendre](#)). Notre plan pour le climat », Alain Grandjean, avec Marion Cohen et Kévin Puisieux, préface de Nicolas Hulot, éd. Les liens qui Libèrent et Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme, mai 2019.

PROPOS RECUEILLIS PAR ANTOINE DE RAVIGNAN

© Alternatives Economiques. Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle des pages publiées sur ce site à des fins professionnelles ou commerciales est soumise à l'autorisation d'Alternatives Economiques (Tel :(33) 03 80 48 10 25 - abonnements@alternatives-economiques.fr). En cas de reprise à des fins strictement privées et non commerciales merci de bien vouloir mentionner la source, faire figurer notre logo et établir un lien actif vers notre site internet www.alternatives-economiques.fr.